



Daniel CHAMPARNAUD
Commissaire aux Comptes inscrit

9132082

1609

19. Août 2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'EVALUATION
DES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE HARDY DEVELOPPEMENT
A LA SOCIETE CM INTERNATIONAL**

Société de Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

CABINET DANIEL CHAMPARNAUD
S.A.R.L. au capital de 400 000 F
R.C. Versailles B 394 483 721
SIRET 394 483 721 00021 - APE 741 C
Code intracommunautaire FR 56 394 483 720 0021
siège social
25, avenue du Maréchal Foch
78300 POISSY

25 avenue du Maréchal Foch
78300 POISSY
Tél. (1) 30 74 70 30
Fax (1) 39 79 28 36
16, rue Félicien-David
75016 PARIS
Tél. (1) 45 25 00 47



Société HARDY DEVELOPPEMENT
SARL au capital de 100.000 Frs
Siège social : 91194 GIF SUR YVETTE
Les Algorithmes-Epicure SAINT-AUBIN

Société CM INTERNATIONAL
SARL au capital de 600.000 Frs
Siège social : 78140 VELIZY
13 Avenue Morane Saulnier

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'EVALUATION
DES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE HARDY DEVELOPPEMENT
A LA SOCIETE CM INTERNATIONAL**

(Article 378.1 de la loi du 24 juillet 1966)

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été dévolue par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 28 février 1996 dans le cadre de la fusion par absorption de la société HARDY DEVELOPPEMENT par la société CM INTERNATIONAL, je vous présente mon rapport sur la pertinence des valeurs attribuées aux apports réalisés par la société HARDY DEVELOPPEMENT à la société CM INTERNATIONAL.

Le présent rapport se subdivisera comme suit :

- I - Description de l'opération
- II - Description et évaluation des apports
- III - Vérifications effectuées
- IV - Conclusion

I - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Sociétés concernées :

- La société CM INTERNATIONAL est une société anonyme au capital de 600.000 Francs dont le siège social est situé à VELIZY (78140) - 13, Avenue Morane Saulnier.

Son objet social est,

la réalisation de recherches et d'études et de conseils par tous moyens et sous toutes formes dans tous domaines concernant les entreprises ou organismes privés ou publics notamment en nature de management d'organisation de gestion d'informatique etc...

- La société HARDY DEVELOPPEMENT est une société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Francs dont le siège social est situé à GIF SUR YVETTE (91194) - Les Algorithmes-Epicure SAINT-AUBIN.

Son objet social est,

de favoriser et d'assister la création, le développement et la transmission de toutes entreprises artisanales, commerciales et industrielles exploitées sous forme individuelle ou par l'intermédiaire de tous groupements, sociétés ou associations.

But de l'opération :

Cette fusion a essentiellement pour objectif la restructuration interne des sociétés.

Base de la fusion :

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 31 mars 1995 pour la société CM INTERNATIONAL et 31 décembre 1995 pour la société HARDY DEVELOPPEMENT.

Propriété, jouissance et conditions :

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre assemblée générale extraordinaire. Toutes les opérations effectuées du premier janvier 1996, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et l'article 210 A du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

La société HARDY DEVELOPPEMENT étant filiale à 100 % de la société CM INTERNATIONAL il n'y aura pas création d'actions nouvelles ni détermination de parité d'échange.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Société SARL HARDY DEVELOPPEMENT

éléments actifs apportés	1.373.940,00 Francs
passif pris en charge	1.114.262,00 Francs

Actif net apporté	259.678,00 Francs

Méthode d'évaluation retenue

L'ensemble des biens actifs et du passif exigible résulte des comptes clos au 31 décembre 1995 et retenus pour leur valeur nette comptable.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- ⇒ vérifier la réalité des actifs apportés et passifs pris en charge,
- ⇒ contrôler la valeur attribuée aux apports,
- ⇒ m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

IV - CONCLUSION

Les contrôles que j'ai mis en oeuvre ne m'ont pas conduit à constater des distorsions quant à l'évaluation de certains éléments d'actif et de passif qui auraient pu remettre en cause la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 259.678,00 Francs.

Fait à POISSY
Le 29 mars 1996

Le Commissaire aux Apports,
Daniel CHAMPARNAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Champarnaud', written over a horizontal line.